



COMMISSARIAT ET AUDIT

Expertise comptable - Conseil - Audit

ASSOCIATION RAID AVENTURE ORGANISATION

Association

Siège social : Domaine de Comteville - Chemin de Comteville
28100 DREUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

ASSOCIATION RAID AVENTURE ORGANISATION

Association

Siège social : Domaine de Comteville - Chemin de Comteville
28100 DREUX

SOMMAIRE

-	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	1 à 3
-	COMPTES ANNUELS AU 31/12/2024	4 à 12

ASSOCIATION RAID AVENTURE ORGANISATION

Association

Siège social : Domaine de Comteville - Chemin de Comteville
28100 DREUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

A l'Assemblée Générale de l'association RAID AVENTURE ORGANISATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RAID AVENTURE ORGANISATION, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

L'association a fait l'acquisition du Camping le Cathare en date du 30 juin 2021. Celui-ci est exploité par la SCIC CAP GANGUISE.

Une convention de partenariat a été signée en date du 20 septembre 2022 ayant pour objet d'organiser les refacturations entre ces deux structures.

A ce titre, la facture à établir au titre de l'année 2023 d'un montant de 20 000 € a été reconduite et une facture à établir d'un montant de 20 000 € a été comptabilisée pour l'année 2024.

Le décompte définitif pour ces deux années n'ayant pas été établi, il ne nous a pas été possible de valider l'évaluation de ce poste.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées, s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions

économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LA FERTE BERNARD, le 22 octobre 2025

SAS COMMISSARIAT ET AUDIT

Commissaire aux Comptes

Aïcha BENOUMESSAD



ASSOCIATION RAID AVENTURE ORGANISATION

Association

Siège social : Domaine de Comteville - Chemin de Comteville
28100 DREUX

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2024

BILAN ACTIF
du 01/01/2024 au 31/12/2024

Postes	Brut	Amort/Prov	Net	Net N-1
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevet et droits sim.	195 000	65 000	130 000	130 000
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et ac. sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	392 677		392 677	392 677
Constructions	3 174 809	2 197 670	977 139	892 665
Inst. Techn. Mat. et Out. Industriels	1 785 824	1 317 564	468 260	350 487
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et ac. sur immo. corporelles				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	28 540		28 540	28 540
ACTIF IMMOBILISE	5 576 850	3 580 233	1 996 617	1 794 369
Stock et en-cours				
Matières premières, approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et ac. versés sur commandes				
Créances				
Usagers et cptes rattachés	295 064	1 269	293 795	313 455
Autres créances	62 798		62 798	51 836
Capital souscrit et appelé non versé				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placements				
Disponibilités	718 985		718 985	712 410
Charges constatées d'avances	35 216		35 216	27 702
ACTIF CIRCULANT	1 112 063	1 269	1 110 793	1 105 403
Charges à répartir sur plusieurs ex (III)				
Primes de remb. des obligations (IV)				
Ecart de conversion Actif(V)				
TOTAL DE L'ACTIF	6 688 913	3 581 503	3 107 410	2 899 772

Agrément Jeunesse et Sports N° : 91S786 - Agrément National Education Populaire
Siret : 399 128 073 00075
La Barthe 11410 RFI FI OLI

BILAN PASSIF
du 01/01/2024 au 31/12/2024

Postes	Exercice N	Exercice N-1
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 091 459	747 279
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-109 430	344 179
Subvention d'investissement	155 133	186 813
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 137 162	1 278 272
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
Fonds dédiés sur subventions	349 000	210 905
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	349 000	210 905
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 306 270	1 263 933
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acptes.reçus su commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 257	70 299
Dettes fiscales et sociales	61 368	69 315
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	19 355	7 048
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 621 248	1 410 595
Ecart de conversion passif (V)		
COMPTES DE REGULARISATION	0	0
TOTAL DU PASSIF	3 107 410	2 899 772

ASSOCIATION RAID AVENTURE ORGANISATION

Agrément Jeunesse et Sports N° : 91S786 - Agrément National Education Populaire
Siret : 399 128 073 00075
La Barthe 11410 RFI FLOU

COMPTE DE RÉSULTAT
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Postes	Exercice N	Exercice N-1
Produits d'exploitation		
Vente de marchandises France		
Vente de marchandises Export		
Vente de marchandises		
Production vendue France (biens)		
Production vendue Export (biens)		
Production vendue		
Prestations de services		
Production vendue Export (services)		
Production vendue (services)	806 338	1 131 871
Montant net du chiffre d'affaires	806 338	1 131 871
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'Exploitation	1 046 611	1 218 297
Mécénats	243 500	189 214
Reprises sur provisions et amortissements	12 615	23 567
Utilisation des fonds dédiés	227 905	333 858
Autres produits (cotisations-dons)	11 135	31 050
Total des produits d'exploitation (I)	2 348 104	2 927 857
Charges d'exploitation		
Achat de marchandises		
Variation de stocks		
Achat de matières et autres approv.		
Variation de stock		
Autres achats non stockés	1 239 610	1 461 121
Charges externes		
Impôts, taxes et versements assimilés	28 527	29 856
Salaires et traitements	450 309	446 990
Charges sociales	140 604	132 587
Dotations amortissements et provisions		
sur immo : dotation aux amortissements	235 819	259 321
sur immo : dotations aux provisions	0	0
Report fonds dédiés	366 000	251 405
Pour risques et charges		
Autres charges	365	
Total des charges d'exploitation (II)	2 461 234	2 581 280
1 RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-113 130	346 577

ASSOCIATION RAID AVENTURE ORGANISATION

Agrément Jeunesse et Sports N° : 91S786 - Agrément National Education Populaire
Siret : 399 128 073 00075
La Barthe 11410 RFI FI OII

Postes	Exercice N	Exercice N-1
Quotes parts de résultat sur opération		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers :		
De participation		
Autres valeurs immo & créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transfert de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		
Total des produits financiers (V)	0	0
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêt et charges assimilés	22 938	22 575
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières		
Total des charges Financières (VI)	22 938	22 575
2 RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-22 938	-22 575
3 RÉSULTAT COURANT avant impôt (I-II+III-IV)	-136 068	324 002
Produits exceptionnels :		
sur opérations de gestion		
sur opérations en capital	32 940	24 436
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	32 940	24 436
Charges exceptionnelles :		
sur opération de gestion		
sur opération en capital	6 303	4 259
Dotations aux amort. et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	6 303	4 259
4 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL(VII-VIII)	26 638	20 177
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôt sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	2 381 045	2 952 293
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 490 475	2 608 114
EXCEDENT OU DEFECIT	-109 430	344 179

ASSOCIATION RAID AVENTURE ORGANISATION

Agrément Jeunesse et Sports N° : 915786 - Agrément National Education Populaire
Siret : 399 128 073 00075
La Barthe 11410 RFI FLOI



Présentation de l'entité

L'association Raid Aventure Organisation œuvre depuis plus de 33 ans, à créer du lien entre la police et la population. Depuis 1992, son président fondateur **Bruno POMART** s'attache à déconstruire les stéréotypes entre les jeunes et la police. L'association est présente sur l'ensemble du territoire national et sur les DOM-TOM par la mise en place de ses différents dispositifs, développés en propre et qui visent à s'adapter aux besoins et aux politiques publiques mises en place.

Aujourd'hui, ce sont plus de 380 policiers bénévoles qui s'engagent tout au long de l'année, pour être au plus près des territoires et des jeunes et pour favoriser le lien social, par la mise en place d'activités ludiques, sportives et citoyennes.

Au 31 décembre 2024 l'effectif salarié de l'association se compose de 14 salariés en CDI dont 1 contrat professionnel et 1 apprenti répartis sur 2 sites d'activités, l'un situé à Dreux en Eure et Loir et le second, dont l'association est propriétaire, à Belfou dans l'Aude. L'association a également recruté 17 CDD durant l'année 2024 pour assurer les périodes estivales.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : RAID AVENTURE ORGANISATION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 3 107 410 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 109 430 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et du règlement ANC n°2022-04 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont comptabilisés en charges directement.

Amortissements

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

ASSOCIATION RAID AVENTURE ORGANISATION

Agrément Jeunesse et Sports N° : 91S786 - Agrément National Education Populaire

Siret : 399 128 073 00075

La Barthe 11410 RFI FLOI

- Terrains et aménagements : 50 ans
- Constructions : 15 ans
- Agencements des constructions : 10 à 15 ans
- Installations techniques : 5 à 10ans
- 'Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- 'Mobilier : 3 à 5 ans

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Indemnités de fin de carrière

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

Contributions volontaires

380 bénévoles participent aux actions de l'association tout au long de l'année, soit un total de 30 270 heures de contributions en nature estimées à 348 710€.

Changements de méthodes d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les fonds dédiés de l'exercice s'élèvent à 349 000€ et se décomposent comme suit :

Préfecture Haut de France	JMPB	8 000.00 €
FFF	Prox	25 000.00 €
Préfecture 95	Prox	30 000.00 €
MINISTÈRE JUSTICE		164 000.00 €
REGION IDF - PROX	Prox	25 000.00 €
REGION IDF - JMPB	JMPB	25 000.00 €
PREF ST LAURENT	Prox	15 000.00 €
PREF ST LAURENT	JMPB	12 000.00 €
PREF CAYENNE	JMPB	20 000.00 €
PREF CAYENNE	Prox	15 000.00 €
PREF CAYENNE	Prox	10 000.00 €

ASSOCIATION RAID AVENTURE ORGANISATION

Agrément Jeunesse et Sports N° : 915786 - Agrément National Education Populaire
Siret : 399 128 073 00075
La Barthe 11410 RFI FLOU

Notes sur le bilan actif

Immobilisations brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	195 000			195 000
Immobilisations corporelles	4 915 243	438 067		5 353 310
Immobilisations financières	28 540			28 540
TOTAL	5 138 783	438 067	0	5 576 850

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	65 000			65 000
Immobilisations corporelles	3 279 414	235 819		3 515 233
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	3 344 414	235 819	0	3 580 233

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	28 540		28 540
Actif circulant et charges C d'avance	1 110 793	1 110 793	
TOTAL	1 139 333	1 105 403	28 540

Charges constatées d'avance	Montants €
Charges assurances	35 216

Produits constatés d'avance	Montants €
	-

ASSOCIATION RAID AVENTURE ORGANISATION

Agrément Jeunesse et Sports N° : 91S786 - Agrément National Education Populaire
Siret : 399 128 073 00075
La Barthe 11410 RFI FLOU

Notes sur le bilan passif

Etat des dettes	Montant total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 306 270	870 16	361 094	858 160
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	234 257	234 257		
Dettes fiscales et sociales	61 368	61 368		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	19 355	19 355		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL	1 621 248	401 994	361 094	858 160

Charges à payer par postes du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Clients Avoir à accorder	
Fournisseurs	2 500
Dettes fiscales et sociales	32 265
Autres dettes	
TOTAL	34 765

ASSOCIATION RAID AVENTURE ORGANISATION

Agrément Jeunesse et Sports N° : 91S786 - Agrément National Education Populaire
Siret : 399 128 073 00075
La Barthe 11410 RFI EOI